


| | | |
|---|--|--------------------|
|  | PREPARATION à L'HABILITATION ELECTRIQUE | PF 255-001 |
| 54, rue Ernest MACAREZ 59300 VALENCIENNES www .pro-formation.fr | B0 – H0 – H0(v) Exécutants non-électricien Tronc commun 1 module 00 | Version 09/02/2021 |

OBJECTIF:

Rendre les stagiaires capables de prendre et d'assurer leur sécurité et la sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique lorsqu'ils effectuent un travail dans un environnement électrique. En application de la norme Française homologuée NF C18-510.

PUBLIC

Les personnels devant effectuer toutes opérations d'ordre non-électrique sur des ouvrages ou des installations de tension inférieure ou égale à 500 KV en courant alternatif ou continu et ce quelque soit la nature de leurs activités.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Exposé et discussions étayés de textes illustrés, mise en situation pratique.
- Remise à chaque stagiaire d'un livret écrit sous la forme de la norme NF C 18-510 expurgée.
- Contrôle des connaissances assuré par une évaluation finale.

DUREE

1 jour soit 7 heures

PRE REQUIS :

Aucune connaissance en électricité n'est demandée, mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

PROGRAMME :

Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux.
 Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.
 Identifier les acteurs concernés.
 Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 ».
 Appliquer les prescriptions de cette habilitation.
 Définir et mettre en place la zone de travail.
 Faire appliquer les instructions de sécurité.
 Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.
 Analyser les risques pour une situation donnée en rapport à l'habilitation visée.
Epreuve théorique, 15 questions sur les connaissances :
 Des dangers de l'électricité,
 Des distances et les zones d'environnement
 Des limites des opérations d'ordre non-électrique (chiffre 0),
Epreuve pratique :
 Savoir reconnaître et repérer un environnement ou local à risque,
 Savoir se déplacer et évoluer dans cet environnement,
 Savoir baliser une zone de travail, surveiller le personnel et les accès dans cette zone.
 Contrôle des connaissances assuré par une évaluation finale.
 A l'issue de ce contrôle de connaissances, le document normalisé «Avis après formation» de la NF C18-510 (page 47) est transmis à l'employeur.

CONTROLE DE CONNAISSANCES :

- Le contrôle des connaissances assuré par une évaluation finale sous la forme d'un QCM. Le candidat sera considéré « *HABILITABLE* » à l'obtention d'une note \geq à 12/20 et sans erreur à une question fondamentale.

A l'issue de ce contrôle de connaissances, le document normalisé « Avis après formation » de la NF C18-510 (page 47 de la norme) est transmis à l'employeur.